

16 oct 2002 -17:00

Appartient à [Compte rendu de la réunion du Conseil des Ministres du 16 octobre 2002.](#)

Diplomatie préventive

Sur proposition de M. Louis Michel, Ministre des Affaires étrangères, le Conseil des Ministres a marqué son accord pour libérer un crédit de 144.380 EUR sur le budget 2002 du Département Affaires étrangères. Ce montant servira aux interventions et initiatives de la Belgique en matière de diplomatie préventive, d'aide aux populations victimes de conflits, de respect des droits de l'homme et de consolidation de l'état de droit.

Sur proposition de M. Louis Michel, Ministre des Affaires étrangères, le Conseil des Ministres a marqué son accord pour libérer un crédit de 144.380 EUR sur le budget 2002 du Département Affaires étrangères. Ce montant servira aux interventions et initiatives de la Belgique en matière de diplomatie préventive, d'aide aux populations victimes de conflits, de respect des droits de l'homme et de consolidation de l'état de droit.

Les initiatives suivantes ont été approuvées à l'appui de cette politique. Promotion de la paix - Région des Grands Lacs : ce projet de Pax Christi vise à contribuer au renforcement des capacités locales pour la paix dans la Région des Grands Lacs, en particulier la région du Kivu, avec des partenaires qui restent en contact avec le reste de la RD Congo, du Rwanda et du Burundi. Concrètement, Pax Christi veut renforcer le processus de paix dans la région en développant une coopération de longue durée avec des groupes locaux et des organisations locales de la société civile. Promotion de la paix -Russie : ce projet de Pax Christi contribue à un renforcement de la société civile en Russie, basé sur les valeurs démocratiques et le respect des droits et libertés fondamentaux, inclus dans la Constitution russe. Via l'organisation des droits de l'homme « Maison de la Paix et de la non-violence » de St-Petersbourg, ce projet s'adresse principalement aux jeunes locaux de 16 à 30 ans. Renforcement de l'Etat de droit - Cour pénale internationale : ce projet de l'association «Avocats sans Frontières -World » se concentre sur l'organisation et la défense des victimes pour la Cour pénale internationale. « Avocats sans Frontières » développera, dès fin 2002, un programme régional de formation (dans 6 régions différentes) concernant le nouveau système de justice institué par la Cour pénale internationale. Ce programme de formation s'adresse à des avocats, des fonctionnaires, des magistrats et des ONG humanitaires. Promotion de l'Etat de droit -Avocats sans Frontières : « Avocats sans Frontières » aide à la défense, dans différents pays, quand celle-ci est mise en danger ou quand une présence internationale est utile. Il s'agit de procès sensibles dans le domaine des droits de l'homme dans des pays où le discours officiel concernant les droits de l'homme ne correspond pas à la réalité. Ces interventions sont faites, sur base volontaire, par des avocats ou des magistrats. Le projet d' « Avocats sans Frontières - Belgique » a pour but d'intervenir financièrement dans les frais liés à ces missions et à leur encadrement.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe